

PRIX DE L'ABONNEMENT.
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.
Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOULLE-DEBUNQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Les bureaux du CENSEUR sont actuellement rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}. Ils sont ouverts aux heures ci-après indiquées :
Celui de la rédaction, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi ;
Celui de l'administration (caisse, abonnements, annonces), de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Lyon, 16 juillet 1842.

REVUE DE LA SEMAINE.

Le télégraphe a fait jouer ses grands bras, toutes les nominations sont connues, et à l'exception de quelques hommes, parmi les nouveaux, que chaque parti revendique parce qu'ils ont fait des promesses à tous les partis, il est possible de deviner la physiognomie de la chambre. Ce ministère qui a mis en mouvement tous les ressorts, employé les plus honteuses manœuvres, les plus basses intrigues, qui voulait se raviver dans l'élection, qui espérait trouver, non pas dans le pays, mais dans une portion de la nation légale, la force qui lui manquait, le droit de ratifier ou de maintenir de déplorables traités, qu'on lui dénie, ce ministère se voit enlever toute puissance. En vain il a cherché à séduire par des promesses; en vain il a prodigué les séductions, semé l'or, la plus indigne de toutes les séductions; en vain, fouillant au fond des cœurs pour y remuer la fibre la moins noble, il a cherché à exploiter les intérêts purement matériels. Pour éloigner les hommes de s'occuper des affaires de leur pays, de sa marche au-dedans, de sa situation au-dehors, il a mis l'argent au-dessus des intérêts sociaux et politiques, et quelque nombreuse que soit la classe disposée à prêter l'oreille à des suggestions de ce genre, son expérience n'a pas été heureuse; on s'est montré moins qu'à l'ordinaire facile à la séduction. Il a semé la calomnie sur quelques candidats et il n'a pu leur enlever la confiance des électeurs. Il les a attaqués par toutes sortes de moyens : le serpent qui mord une lime ! Dupont (de l'Eure) a été nommé trois fois et ce triomphe d'un honnête homme est la plus sanglante épigramme contre la corruption de notre époque. Toute la cour s'était coalisée contre Cormenin, le courageux écrivain qui combat la soif de l'or dont elle est dévorée, enlève les apanages, frappe de mort les projets de dotation, dévoile les gaspillages. Le château l'avait pris corps à corps, c'était une lutte personnelle; il avait envoyé ses familiers, expédié ses agents les plus actifs, car Cormenin à la chambre troublait son sommeil et sa douce quiétude, et rien n'a pu empêcher Cormenin de triompher. Le frère de Garnier-Pagès vient occuper à la chambre le banc que la mort du tribun radical avait laissé vide.

La phalange dévouée qui évoluait autour du ministère, toujours prête à lui obéir, à combattre pour lui, à étouffer les cris de l'opposition et la voix du pays, sera peu diminuée, il est vrai, mais le rude combat qu'elle a livré lui aura fait perdre son audace; elle a senti le terrain glisser sous ses pas; elle n'a plus de base; elle a laissé dans la lutte quelques uns de ses chefs; elle est incisée et regarde autour d'elle avec inquiétude. Un souffle a détruit toute cette puissance que ne relèveront pas les souffrances de la presse ministérielle, cette presse éhontée qui vit d'injures et de calomnies.

M. Guizot ne s'est pas abusé sur le résultat des élections; déjà il entrevoyait le terme de son pouvoir, le moment de sa chute; déjà M. Molé avait reçu des ouvertures pour composer un cabinet, et l'on parlait d'un ministère bâtarde qui eût contenté quelques ambitions, mais n'eût satisfait aucun parti, qui eût été pour le pays un changement de personnes et non un changement de système : le cercle dans lequel nous tournons d'une manière si déplorable depuis dix ans. La politique immuable qui gouverne à su mettre les hommes à la place des principes, et nous nous dé-

battons vainement contre la main qui nous maintient. On en était là quand la mort inopinée de M. le duc d'Orléans est venue compliquer la situation et déterminer la convocation des chambres pour une époque fort rapprochée. Peut-être aurions-nous encore gardé le silence sur les suites politiques de la mort de l'héritier présomptif du trône, si la prompt convocation des chambres ne nous prouvait pas que la douleur qui règne naturellement dans les hautes régions du pouvoir n'avait pas empêché le cabinet de comprendre la gravité de la situation.

La mort de M. le duc d'Orléans, l'événement le plus terrible qui ait jamais frappé la dynastie de juillet, soulève une grave question, celle de la régence, qui n'est réglée par aucune des lois existantes, qui a été oubliée à dessein dans nos constitutions. La charte de 1814, en établissant ou plutôt en consacrant de nouveau l'hérédité du trône, ne statua rien sur la régence; la charte de 1830 fut également muette sur cet objet, et cela se comprend : les difficultés sans nombre d'une minorité toujours orageuse, les complications qui peuvent naître pendant une régence, sont des motifs extrêmement graves et sérieux que les adversaires de la monarchie héréditaire font valoir avec avantage contre cette forme de gouvernement. Louis XVIII s'est bien gardé de soulever des craintes en parlant de régence. Les hommes qui ont fait la charte de 1830 ont voulu faire, en oubliant, un acte de courtoisie, autant qu'ils ont voulu ne pas donner des armes à ceux qui ne partageaient ni leurs idées politiques, ni leur précipitation, et les deux chartes ont laissé cette lacune dans la constitution, comme si, en oubliant le mot dans la loi, on empêchait la chose de se produire dans les accidents de la vie; elles ont laissé le soin de décider la question à ceux qui se trouveraient dans la nécessité de le faire, que les événements forceraient à y songer.

Il y a plusieurs modes de régence. Recourrait-on à l'une des formes employées tour à tour dans l'ancienne monarchie, sans aucune fixité, suivant les circonstances, suivant que la force était de tel ou tel côté? Elèverait-on la prétention de faire nommer régent la mère du jeune roi? Le trône tomberait-il momentanément en quenouille, et serions-nous exposés à avoir une cour allemande régnant sur la France et s'efforçant de gouverner? La France pourrait-elle retomber dans quelque chose de semblable à la Fronde?

Songera-t-on à composer un conseil de régence formé des oncles du roi, et nous exposerait-on à revoir le spectacle des ambitions, des rivalités qui pourraient éclater entre des hommes les uns et les autres si rapprochés du trône? Quelque tendance que l'on ait à ramener les formes anciennes, nous ne croyons pas qu'on ose proposer l'une ou l'autre de ces combinaisons qui déjà ont semé tant de maux sur la France.

L'Assemblée Constituante établit dans la constitution de 1791 que, dans le cas de minorité, la régence serait déferée au parent du roi le plus proche suivant l'ordre de l'hérédité au trône, à condition qu'il fût âgé de vingt-cinq ans accomplis, qu'il fût Français, habitât la France et prêtât le serment civique; cette constitution excluait les femmes de la régence. La Constituante ne voyait pas que sa loi de régence serait bientôt inutile.

L'empereur, qui voulait que tout pouvoir émanât de lui, obtint, le 28 floréal an xii et le 3 février 1813, deux sénatus-consultes qui lui attribuaient le droit de désigner le régent parmi les princes français, ou, à leur défaut, parmi les grands dignitaires de l'empire; l'empereur et sa dynastie allaient être emportés par la guerre.

La constitution de 1791 fut abrogée l'année suivante par la Convention nationale qui proclama la république; les lois organiques de l'Empire ont été abolies par la charte. Au surplus, celles-ci ne sont plus en harmonie avec les idées, les mœurs politiques actuelles; le parlement ne permettrait pas, telle est notre opinion, que le chef de l'état fût chargé de désigner le régent, en prévision d'une minorité, ou dans le cas d'une guerre

extérieure dans laquelle il prendrait le commandement de l'armée.

La chambre aura donc incessamment à s'occuper de cette grave question; elle aura à parer aux éventualités qui peuvent découler de la marche ordinaire des choses ou des accidents dans la monarchie héréditaire. Que les préoccupations qui depuis deux jours se sont emparées de beaucoup d'esprits ne l'entraînent pas à agir avec trop de précipitation; qu'elle se ressouviennent bien que la souveraineté nationale est la base fondamentale de nos lois politiques, de notre constitution, et qu'elle ne peut et ne doit en aucun cas aliéner le droit de la nation. La charte de juillet a consacré l'hérédité du trône. On sait quelles graves objections on a faites sur une forme gouvernementale qui peut donner la couronne à un homme indigne ou incapable de régner, même dans un état constitutionnel; espérons que la loi de régence ne consacra pas des droits semblables, des droits de parenté, de position, qui seraient une atteinte réelle à la souveraineté nationale et augmenteraient les inconvénients de la forme monarchique.

Si d'autres lois étaient proposées dans la session qui va s'ouvrir et qui sera, nous le pensons, de courte durée, que les ennemis de nos libertés n'aient pas profiter de l'accident qui frappe l'héritier présomptif du trône pour enchaîner ces libertés. Qu'ils ne fassent pas servir la mort d'un homme à arrêter la vie politique de toute une nation. Que la douleur ne serve pas de voile à de mauvais desseins.

K.

Paris, le 14 juillet 1842.

Le triste événement dont nous vous avons transmis hier les premiers détails s'est terminé hier, à quatre heures moins quelques minutes, par la mort de M. le duc d'Orléans.

Avant de rechercher et d'apprécier quelles peuvent être les conséquences politiques d'une catastrophe aussi imprévue, nous devons faire connaître comment elle a eu lieu. Tous les journaux la racontent ce matin; nous allons puiser dans leurs récits ce qui, d'après les informations particulières que nous avons pu recueillir nous-mêmes depuis hier, nous paraît se rapprocher le plus de la vérité et pouvoir donner une idée exacte de cet événement.

Voici d'abord ce que nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux*:

« A onze heures environ de la matinée, M. le duc d'Orléans, qui devait partir aujourd'hui pour Saint-Omer où il allait présider à une fête militaire annoncée depuis quelques jours, partit du château des Tuileries pour se rendre à Neuilly où se trouvaient le roi et la reine. Le prince était en uniforme de lieutenant-général; ses préparatifs de voyage étaient terminés; les relais qui devaient lui servir avaient été commandés d'avance. Il se proposait de quitter immédiatement Neuilly après avoir pris congé du roi et de sa famille. Le prince se trouvait dans une calèche attelée de deux chevaux conduits par un postillon.

» Arrivé à la hauteur de la barrière de l'Etoile, le prince, qui était seul dans sa voiture, sur le siège de derrière de laquelle était un domestique, remarqua que l'un des chevaux paraissait se tourmenter; il avertit le postillon qui d'abord retint le cheval, mais bientôt n'en fut plus maître. Le second cheval, le porteur, excité par les allures vives et impatientes du cheval sous la main, commença aussi à s'agiter, et, au moment où l'équipage parvint au tournant du chemin de la Révolte et de l'avenue de Neuilly, en face de la porte Maillot, le postillon dut employer toutes ses forces pour contenir l'attelage. « Vos chevaux s'emportent! » cria le duc d'Orléans, et, comme le postillon se consumait en efforts inutiles pour les retenir, le prince royal renouvela deux fois cet avis en se penchant hors de la voiture.

» Cependant le danger devenait de plus en plus imminent, et les chevaux lancés à toute volée menaçaient de précipiter la voiture dans le fossé qui fait face à l'extrémité du chemin de la Révolte. Le prince alors, confiant en son agilité et en son sang-

FEUILLETON DU CENSEUR.

GALERIE

DES CENTENAIRES ANCIENS ET MODERNES.

PAR CHARLES LEJONCOURT.

C'est un livre fort curieux et le résultat de recherches étendues; il nous montre que la vie humaine se prolonge parfois bien au-delà des limites que nous sommes tentés de lui assigner; il est rempli de faits qui ne sont guère vraisemblables, et qui cependant sont vrais de temps en temps. Nous n'entendons point garantir certains exemples de longévité un peu étrange que rapportent divers vieux écrivains. Roger Bacon mentionne, d'après plusieurs personnages très-dignes de foi, un homme parvenu à l'âge de 900 ans; un roi de l'île des Locmiens, contemporain de Jules César, expira dans sa 802^e année; c'est Plinie qui l'assure, c'est Valère Maxime qui l'atteste. Un pamphlet publié à Turin en 1613 donne la biographie d'un habitant de Goa, plein de vie, de force, de santé, quoi qu'il eût déjà 380 ans; un historien portugais prétend avoir vu de ses propres yeux, en 1535, dans l'Inde, un musulman qui venait d'accomplir sa 335^e année et de convoler à de 706^e années. J'omets un certain Allemand du nom de Papalius qui, prisonnier chez les Sarrasins, vécut cinq siècles bien comptés; mais je ne saurais oublier le philosophe Artésius qui se vantait d'être arrivé à 1029 ans, et qui mourut l'an 1201 de notre ère. C'est encore Roger Bacon qui parle de lui; il ne faut pas trop légèrement rejeter le témoignage de Bacon, homme de génie au milieu d'une époque de ténébreux, l'inventeur du télescope et de la poudre à canon. Descendons à des chiffres moins surprenants, mais pour lesquels il faut encore un peu de bonne volonté. Vous trouverez dans Martial l'épithaphe d'une matrone romaine, décédée à 200 ans, et un almanach anglais de 1755 parle d'un Ecossais âgé, lui, de 200 ans. Un berger polonais est mort naguère en Lithuanie à l'âge de 288 ans; il était né en 1646. Un chanoine de Lucerne rendit l'âme, en 1346, après avoir accompli sa 186^e année. Nous pouvons enfin vous citer trois personnes mortes à 185 ans : un archevêque hongrois du nom de Spodisvode, un abbé écossais, Saint-Mungo, dont la fête tombe celui-ci, en 1724, à sa dernière demeure, on remarquait ses sept fils; l'aîné avait 155 ans, le plus jeune 97; ce dernier, aux yeux de sa famille, n'était qu'un enfant.

En 1838, vingt, trente, soixante journaux en font foi, il est décédé dans le département de la Haute-Garonne une femme âgée de 158 ans; elle se nommait Marie Priou; elle a conservé toutes ses facultés intellectuelles jusqu'au dernier jour. Il est d'autant moins permis de révoquer ceci en doute qu'il existe encore, ou du moins qu'il existait il y a fort peu de temps, à Moscou, la veuve d'un marchand de fourrures; elle était parvenue à sa 157^e année, et comme de sa vie elle n'avait vu de médecin, elle n'avait jamais été malade. C'est le *Moniteur* en personne qui raconte ce fait, et toujours, fort de l'irréfragable autorité du *Moniteur* (voyez le numéro du 5 septembre 1840), j'ajoute que cette veuve étonnante s'est mariée pour la cinquième fois à 123 ans; chacun de ses mariages a été fécond.

Ceci n'étonnera pas le moins du monde ceux qui ont connaissance des faits suivants que j'emprunte à divers auteurs graves, tout aussi dignes de confiance que le *Moniteur*:

En 1763, une paysanne russe meurt à 108 ans; à 94 ans, elle avait épousé, en troisièmes noces, un Français qui comptait en ce moment 105 printemps; deux fils et une fille furent les fruits de cet hymen peu précoce.

Ce n'est plus la peine de mentionner un berger du diocèse de Séz qui, à 95 ans, unit son sort à celui d'une pastourelle dont un 8 suivi d'un 3 indiquait l'âge; il se trouva père avant que dix mois ne fussent révolus.

Vous avez aussi un labourer champenois mort à 118 ans, et qui, de trois épouses différentes, avait trente-neuf fils; un chevalier décédé à Saint-Germain-en-Laye à 107 ans, et laissant dix-huit enfants (l'aîné avait 73 ans, le plus jeune entraînait dans sa 12^e année); un cultivateur du Berry qui atteignit en 1711 sa 110^e année. Ce dernier n'avait que 99 ans lorsque, devenu veuf neuf fois, il épousa une jeune laitière qui comptait déjà dix-sept ans; treize mois après, il serraient contre son cœur un nouveau-né qui lui ressemblait autant qu'un enfant d'un jour peut ressembler à un jeune époux de 101 ans.

J'ai encore à vous citer un officier de dragons anglais qui se maria sept fois; au septième plus beau jour de sa vie, le 7 mars 1760, il comptait 116 ans révolus; il tint bon encore quatre ans.

Je vous nommerai une Irlandaise, Ann Serimang, qui, en face de l'église et âgée de 117 ans, épousa Edward Cockains; elle mourut l'année suivante, je crois que ce fut en couches, mais je ne l'affirmerai cependant pas.

En 1753, l'on ensevelit le doyen de Worcester, John Lilly; il était resté sur cette planète un siècle et un tiers bien comptés; il laissait 133 fils, pe-

tits-fils et arrière-petits-fils. Cette postérité, bien qu'assez nombreuse, ne vaut pas l'honneur d'être indiquée auprès de celle du dernier monarque persan, mort en 1838; il comptait autour de lui 134 fils, 151 filles, et tous ces enfants avaient de si nombreuses familles que, réunies autour du trône, ces générations arrivaient à offrir une masse compacte de 5,000 et quelques cents personnes. Un historien arabe, que je n'ai pas lu, mais que cite la *Biographie universelle*, nous apprend qu'en un seul jour il vint au monde dix-neuf enfants mâles dans le sérail du sultan Abbasside ou Ommeyade; on ne compta pas les filles.

Un illustre voyageur, M. de Humboldt, a vu, près d'Arequipa, au Pérou, un paysan âgé de 143 ans; jusqu'à 130 ans, il avait chaque jour fait plusieurs lieues à pied sans la moindre fatigue. Sa femme avait, de son côté, poussé sa carrière jusqu'à 117 ans.

D'après divers témoignages qu'il cite scrupuleusement, M. Lejoncourt mentionne encore un chirurgien mort en Lorraine, au mois d'octobre 1825, après avoir accompli sa 140^e année, et qui, la veille de son décès, avait pratiqué, avec un plein succès, une opération des plus graves. Il indique une négresse décédée à la Jamaïque en 1827 à 142 ans, et un Prussien encore vivant et qui n'en a pas moins de 141.

Il deviendrait fastidieux d'étendre démesurément le catalogue de ces étonnantes centénaires, surtout lorsqu'ils ne reposent que sur l'autorité d'un journal ou d'un compilateur parfois peu exact. Aussi ne les admettons-nous pas sans quelque réserve.

Les personnes qui arrivent à un âge extrêmement avancé sont pour la plupart des cultivateurs, des ouvriers, des personnes habituées à une vie frugale et laborieuse, exemptes d'ambition et pensant sobriement. Dans notre société actuelle, mécontente, fiévreuse, blasée, spirituelle (n'avons-nous pas tous de l'esprit et du génie?), on vit trop vite, trop complètement, pour vivre long-temps. A vingt ans, à vingt-cinq ans, nous voyons la génération qui occupe le monde à la mode expirer de vieillesse.

Sur le trône, on ne trouve point d'exemples d'une longévité remarquable. Les annales de la Chine parlent, il est vrai, de quelques empereurs qui régnaient il y a 40 ou 50 siècles, et qui atteignirent 110, 115, 140 ans. Cyrus fournit également son siècle. Lucien indique le roi de quelque peuplade asiatique comme étant arrivé à 150 ans. Au neuvième siècle, un monarque polonais poussa sa carrière jusqu'à 120 ans, et Raleigh affirme avoir conversé avec un roi nègre qui en comptait 110. Aureng-Zeb, le célèbre empereur de Mogol, mourut en 1717; il était né en 1606. Sur les quatre-vingt-trois rois de France, il n'en est que trois qui aient été septuagénaires, et de tous nos monarques Charles X est le seul qui ait at-

froid, ouvrit la portière et sauta hors de la voiture que les chevaux continuèrent d'emporter.

La réaction de cette chute en dehors d'une voiture lancée avec la plus grande force d'impulsion fut terrible : le prince tomba d'abord tout droit sur ses pieds, resta un moment immobile, comme étourdi par la violence de la secousse, et retomba immédiatement en avant ; le malheureux prince était mortellement blessé. La colonne vertébrale avait été brisée au moment où, s'élançant de la voiture, il avait touché le sol, et, en retombant sur les cailloux dont la route est ferrée en cet endroit, il avait reçu deux autres blessures, l'une à la tempe gauche qui fut brisée, l'autre à la partie droite du menton où se fit une profonde déchirure.

Relevé aussitôt par les témoins de sa déplorable chute, le prince royal fut transporté dans la maison la plus proche, qui se trouva être celle d'un marchand-épicer, chemin de la Révolte, n° 6.

Au moment où il avait été relevé sur le théâtre même de l'événement, le prince avait perdu connaissance ; on s'enquit aussitôt de trouver un médecin qui pût lui donner les premiers secours, et, tandis que l'on courait à Paris et à Neuilly prévenir les hommes de l'art attachés au château et à sa propre maison, trois médecins de la commune de Neuilly étaient près du prince, et une saignée fut aussitôt pratiquée. Bientôt les secours arrivèrent de tous côtés ; quarante sangsues furent appliquées à la tête ; les remèdes les plus énergiques furent employés ; mais, malgré tous les efforts de la science, le prince ne put recouvrer le sentiment.

Le roi, qui devait présider le conseil des ministres à Paris, venait de quitter Neuilly au moment où la fatale nouvelle de l'accident lui fut apportée. La reine vint le rejoindre aussitôt, ainsi que Mme la princesse Adélaïde. De leur côté, les différents membres du cabinet et le préfet de police ne tardèrent pas à se rendre sur les lieux. M. le duc d'Aumale, prévenu en toute hâte, partit de Courbevoie pour Neuilly ; mais, dans ce court trajet, il faillit être aussi victime d'un accident de même nature : le cheval s'emporta, et, sans la présence d'esprit d'un domestique qui, placé derrière, put descendre et s'élançant à la tête du cheval, peut-être eût-il été lui-même grièvement blessé.

Vers deux heures, bien que l'état du prince royal n'eût pas cessé un instant d'être alarmant, on put concevoir quelque espérance. Il parut reprendre ses sens et prononça deux ou trois mots en allemand ; mais le faible espoir qu'on avait conçu dut bientôt cesser : c'étaient les dernières paroles du prince.

A trois heures quarante-cinq minutes, il rendit le dernier soupir dans les bras de sa mère éplorée, entouré du roi son père, de Mme Adélaïde et des vénérables ecclésiastiques qui lui avaient donné les derniers secours de la religion.

Cependant une foule inquiète et morne encombra les abords de la modeste demeure où le prince avait été transporté. C'était avec une douloureuse anxiété que l'on s'enquerrait de ses nouvelles, et le peloton de soldats du 17^e léger que l'on avait placé à distance avait peine à maintenir l'impatience de la foule, lorsque M. le préfet de police donna ordre de faire avancer la voiture du roi et de la reine. En ce moment, la porte de la maison, sur laquelle étaient fixés tous les regards, s'ouvrit ; chacun se découvrit et fit silence en voyant apparaître une longue civière portée par des soldats et des serviteurs de la maison d'Orléans, et tout enveloppée de rideaux blancs dérobant aux regards le corps de l'auguste défunt.

Derrière ce funèbre cortège s'avançait le roi, pâle, désolé, mais ferme ; d'un geste il avait indiqué qu'il ne monterait pas dans sa voiture, et c'était à pied, soutenant de son bras la reine, qu'il suivait le corps de son fils, accompagné de Mme Adélaïde, du duc d'Aumale, du maréchal Soult, des ministres, du préfet de police, du maréchal Gérard, du général Jacqueminot, du curé de Neuilly, de l'abbé Coquerneau et de la foule atterrée en présence d'une si grande infortune.

Après avoir suivi le chemin de la Révolte jusqu'à la grille particulière du parc de Neuilly, par laquelle le prince s'était proposé d'entrer, on traversa le parc, et le corps fut déposé dans la chapelle du château.

Les renseignements recueillis sur les lieux ont appris que la première cause de l'accident était la rupture de l'avant-train de la voiture, dont le frottement avait excité les chevaux. Après la chute du prince, les chevaux s'étaient arrêtés d'eux-mêmes à quarante pas de là, devant la grille du château. Le domestique, resté sur son siège, n'avait reçu aucune blessure.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Aucune plume ne peut rendre l'aspect déchirant que présentait la chambre où le prince royal avait été déposé, au moment où la duchesse de Nemours est venue confondre ses larmes avec celles de sa famille. La reine et les princesses étaient agenouillées auprès du lit du prince mourant, versant sur cette tête

si chère des flots de larmes et de prières. Les princes sanglotaient. Le roi, debout, immobile, les yeux fixés sur le visage décoloré de son fils, suivait les progrès du mal dans un silence douloureux. Au dehors, la foule augmentait à chaque minute, éperdue et consternée.

Cependant, sous l'influence d'une médication énergique, l'agonie du prince se prolongeait. La vie se retirait, mais lentement, et non sans lutter contre la destruction qui allait emporter tant de jeunesse. Un moment, la respiration parut libre, le poulx devint sensible, et, comme les cœurs désolés se rattachent aux moindres espérances, on se reprit à espérer. Un instant de calme interrompit cette longue scène d'affliction, mais cette lueur d'espoir disparut bientôt. A quatre heures, le prince royal était en proie à tous les symptômes des moins équivoques d'une fin prochaine. A quatre heures et demie, il rendait son âme à Dieu, béni par la religion qui avait assisté ses derniers moments, entre les bras du roi son père qui avait incliné ses lèvres sur son front mourant, sous les larmes de sa mère infortunée, au milieu des sanglots et des cris de douleur de toute sa famille.

Le prince mort, le roi avait entraîné la reine dans une pièce contiguë à la chambre mortuaire, et où les ministres, les maréchaux, tous les assistants étaient rassemblés. On se précipita aux pieds de la reine. « Quel malheur pour notre famille ! s'écria S. M. ; mais quel affreux malheur aussi pour la France ! » Et, en prononçant ces mots, la reine sanglotait. Autour d'elle, tout était larmes, gémissements, désolation. Le roi s'est approché du maréchal Gérard qui fondait en larmes et lui a serré la main avec une indicible expression de douleur paternelle, de résignation magnanime et de fermeté toute royale.

La voiture qui conduisait le prince était un cabriolet à quatre roues, en forme de calèche, attelé de deux chevaux à la Daumont. Cet équipage était celui dont M. le duc d'Orléans se servait habituellement pour ses courses aux environs de Paris. Le prince était seul, n'ayant permis à aucun de ses officiers de l'accompagner.

Les chevaux étaient conduits par un jeune jockey par lequel le prince aimait à se faire conduire. Quand il s'aperçut que les chevaux s'emportaient, il lui cria : « Es-tu maître de tes chevaux ? » Et celui-ci lui répondit, tout en s'efforçant de les retenir : « Je suis un peu inquiet, monseigneur. »

C'est alors que le duc d'Orléans mit le pied sur le marchepied de la voiture qui était très-bas et s'élança sur la route. On assure que ses éperons s'étaient embarrassés dans le tapis de la voiture et que son épée a également contribué à gêner ses mouvements. Le prince, qui, dans sa jeunesse, avait fait beaucoup de gymnastique, était fort lest, et plusieurs fois déjà, dans de pareilles circonstances, il avait sauté en bas de son équipage, sans qu'il en résultât pour lui aucun accident.

Le docteur Pasquier fils, premier chirurgien du prince royal, est accouru en toute hâte aussitôt qu'il avait connu la triste nouvelle. Après avoir examiné l'état du blessé, il avait déclaré que sa situation était des plus graves. On craignait un épanchement au cerveau, et tous les symptômes se réunissaient malheureusement pour donner crédit à cette appréhension redoutable. Chaque minute semblait empirer le mal. Le prince n'avait pas repris un seul instant connaissance. Quelques mots confusément prononcés en langue allemande avaient seuls pu inspirer un espoir presque aussitôt évanoui que conçu.

Hier, à sept heures du soir, M. Bertin de Vaux, officier d'ordonnance du prince royal, et M. Chomel, premier médecin de S. A. R., sont partis pour Plombières, où Mme la duchesse d'Orléans devait passer un saison de bains.

A neuf heures, Mme la duchesse de Nemours et Mme la princesse Clémentine, accompagnées de Mme Angelet et de M. le lieutenant-général de Rumigny, ont également pris la route de Plombières. LL. AA. RR. sont chargées de porter à la duchesse d'Orléans des lettres du roi et de la reine.

A dix heures, M. le duc d'Aumale, accompagné de M. le comte de Montguyon, aide-de-camp du prince royal, a été envoyé par le roi au pavillon Marsan où il a été procédé, en sa présence, à la mise des scellés sur les papiers de S. A. R.

A onze heures, il est rentré au château de Neuilly, où il s'est établi avec M. le duc de Montpensier.

Un courrier a été expédié à M. le duc de Nemours, et l'ordre a été envoyé à Toulon de diriger un bateau à vapeur vers les côtes de Sicile où l'on suppose que l'escadre de l'amiral Hugon, dont fait partie M. le prince de Joinville, doit se trouver en ce moment.

M. le commandant de Larue, officier d'ordonnance du roi, est parti pour le château d'Eu, avec mission de ramener le comte de Paris et le duc de Chartres, qui devaient passer la saison des bains de mer dans cette résidence.

teint sa 80^e année. Des cinquante-deux souverains qui règnent ou gouvernent en ce moment en Europe, les doyens d'âge sont : le roi de Suède, 78 ans ; le pape, 76 ; le roi de Hanovre, 70.

Notons que, sur 300 papes, 5 seulement ont atteint ou dépassé 80 ans ; 2 sont décédés centenaires, Grégoire-le-Grand en 604, Grégoire IX en 1241.

Le doyen des cardinaux actuels a 92 ans ; M. de Roquelaure, archevêque de Malines et membre de l'Académie française, est mort en 1818 à l'âge de 97 ans. Il existe près de Verdun un curé âgé de 93 ans, et il en est mort, en août 1841, dans le département de l'Ain, un autre qui venait d'entrer dans sa 99^e année.

Un diplomate, le comte de Vignacourt, rendit le dernier soupir en 1701, à l'âge de 103 ans ; le comte Siméon est mort récemment à 93 ans. Nous ne connaissons pas d'anciens ministres qui aient été aussi avant dans la vie. Le duc de Gaëte s'était arrêté à 85 ans.

Des ministres aux avocats la transition est facile ; nous n'avons découvert au barreau que deux centenaires, tous deux morts en 1710 : l'un à 111 ans, c'était un Agenais ; l'autre à 111 ans 10 mois et 10 jours, il habitait Bordeaux.

A partir de 1800, nous ne trouvons qu'un seul avocat mort nonagénaire à Paris. Il vient d'en mourir un à Angers à 99 ans.

Sophocle, à l'âge de cent ans, composa sa tragédie d'*Oedipe* ; Juvénal assista durant plus d'un siècle à ce spectacle de turpitudes, de bassesses et de crimes qu'il a si énergiquement flétris. Un des plus érudits des Romains, Varron, figure au nombre des centenaires. Ainsi que Fontenelle, un académicien de Rouen, M. d'Ornay, né le 23 août 1729, est mort le 25 novembre 1834.

Relevé de 400 peintres des plus distingués, à partir de la Renaissance, il s'est rencontré 21 septuagénaires, 19 octogénaires, 4 nonagénaires. Au sommet de la liste figurent Vien, décédé dans sa 93^e année, et le Titien, dans sa 99^e année, travaillant jusqu'à sa dernière heure. David est mort à 77 ans, Greuze à 79, l'Albane et Claude Lorrain à 82, Mignard à 85.

Michel-Ange, ce merveilleux génie, peintre, sculpteur, architecte et poète, vécut 90 ans.

On trouve tout au plus, en fouillant l'histoire ancienne et l'histoire moderne, une douzaine de centenaires dans les rangs des enfants d'Esculape. L'un des plus remarquables serait J. Dufournel, mort à Paris en 1810, à l'âge de 120 ans, et qui avait attendu sa 110^e année pour épouser une jeune fille de 26 ans ; il en eut plusieurs enfants. Ce trait, relaté sur

l'assertion d'un franc-maçon, aurait peut-être besoin d'être vérifié et confirmé. Deux illustres médecins arabes, Rhasès et Averrhoès, atteignirent aussi 120 ans.

Si nous donnons un coup d'œil à la façon dont les exemples de longévité phénoménale se répartissent en Europe, nous verrons que l'Espagne et l'Italie en offrent peu d'exemples, que l'Angleterre en présente un nombre fort satisfaisant, et que l'Allemagne, la Suède et la Russie figurent parmi les mieux favorisées sous ce rapport.

On connaît fort peu de Parisiens ou de Parisiennes qui aient prolongé leur carrière au-delà de 120 ans. Une veuve Legrand, décédée en 1741, à l'âge de 134 ans, a offert un terme extrême qu'aucun habitant de la capitale n'a jusqu'ici dépassé. On a prétendu que c'était Marion de Lorme en personne ; ce paradoxe a été soutenu par quelques gens d'esprit et avec une certaine érudition de rapprochement de dates et de faits.

En fouillant dans les almanachs du temps, dans les registres mortuaires, on est parvenu à déterrer un Parisien mort en 1716 à 115 ans, un autre enseveli en 1763 à 113 ans 7 mois 11 jours, un troisième rendant l'âme en 1775 à l'âge de 109 ans.

On parle aussi d'un invalide âgé de 117 ans qui assista à l'inauguration de la statue de Louis XIV sur la place des Victoires, le 25 août 1722, et d'un autre invalide qui est arrivé à 107 ans.

Nous avons cité, d'après le *Moniteur*, un exemple de vieillesse vraiment merveilleuse à Moscou. Le journal officiel nous tient souvent en réserve des faits pareils. Le 15 avril 1840, il découvre dans la Corrèze un laboureur de 101 ans, sa femme en a 103 ; ils font ménage depuis 80 ans. Le 18 décembre 1840, il assiste, dans un coin du Périgord, aux obsèques de M. de Ligneris, mort à 117 ans, en laissant une veuve âgée de 98 ans. M. de Ligneris avait été mousquetaire noir ou gris ; il faisait partie de cette brillante maison du roi qui chargea avec audace aux champs de Fontenoi et qui décida de la victoire. Le 30 septembre 1841, le *Moniteur* s'incline sur la pierre funéraire de Claude Valler, mort à Montjau (Aveyron) à 104 ans 3 mois. Le 22 octobre 1841, le *Moniteur* se promenait près de Leinheim, non loin de Phalsbourg ; il rencontre un vieillard de 108 ans, David Krick ou Krack ; ils font ensemble une lieue à pied. Le vieillard n'avait jamais été malade, il conservait encore la vue la plus pénétrante ; il mourut le lendemain. Le 17 février 1842, le *Moniteur* perd un Béarnais qui, plus que centenaire, jouait aux quilles avec les gens du village. Le 13 mars 1842, la *Presse* ensevelit une Auvergnate âgée de 119 ans, qui, la veille de sa mort, avait distribué une volée de coups de bâton à une de ses filles, jeune personne de 73 ans. Le 7 novembre 1841,

Hier soir, la famille royale s'était retirée. Le chancelier et les ministres seuls ont été admis chez le roi.

C'est un ouvrier qui se précipita le premier pour relever le prince, et il le tenait déjà soulevé dans ses bras lorsque deux gendarmes, qui avaient sans doute remarqué le danger, vinrent enlever le duc d'Orléans aux mains de l'ouvrier et le transportèrent dans la boutique de l'épicier qui est en face de la porte des écuries de lord Seymour.

« Nous avons, dit le *Siccle*, parlé sur les lieux à l'ouvrier qui a le premier porté secours au prince ; S. A. R. avait complètement perdu connaissance. On ne voyait qu'une contusion à la tempe gauche et quelques blessures aux jambes ; mais le sang coulait par le nez, par la bouche et même par les yeux.

Le premier médecin qui fut appelé, M. Duval, directeur de l'établissement orthopédique près la porte Maillot, reconnut aussitôt que le crâne était fracassé et ne cacha pas qu'il ne conservait aucun espoir. On avait également pu réunir, avec une inconcevable promptitude, plusieurs des médecins et chirurgiens attachés à la famille royale, ou pris parmi les principales célébrités de Paris. Le prince fut saigné, des sangsues furent appliquées ; on ne put obtenir de sang ni par l'un ni par l'autre moyen, on ne put même lui faire reprendre connaissance. Les seules paroles qu'il put prononcer furent pour dire en allemand : « Fermez la porte, il y a là du feu. » On suppose que S. A. R. croyait s'adresser à un valet de pied allemand qui l'accompagnait ordinairement.

Le docteur Duval, qui a donné les premiers secours au prince, appartient à l'opinion démocratique la plus avancée ; il est le beau-frère de M. Auguste Luchet, condamné il y a quelques mois à deux ans de prison par la cour d'assises de la Seine.

Le corps du duc d'Orléans est et sera exposé tous ces jours-ci dans la chapelle du palais de Neuilly, dont une compagnie d'élite du 17^e régiment d'infanterie légère garde les issues.

Tous les ministres se sont rendus ce matin au palais de Neuilly où étaient déjà M. Pasquier, M. Decazes et M. le maréchal Gérard. Le roi et la reine donnent eux-mêmes les ordres que nécessite ce triste événement.

Des messes ont été célébrées ce matin dans toutes les églises de Paris pour le prince décédé. L'archevêque de Paris et ses vicaires-généraux se sont rendus hier et ce matin à Neuilly près du roi et de la reine.

Plusieurs personnes, occupant un rang élevé dans le service du château, ont fait vendre des coupons de rentes pour des sommes considérables, hier, au moment où le duc d'Orléans était mourant et entouré de sa famille désolée.

M. le duc d'Orléans avait 31 ans 10 mois et 10 jours. Il était né à Palerme, en Sicile, le 3 septembre 1810. Il laisse deux fils, le comte de Paris, né le 24 août 1838, qui devient par sa mort prince royal, et le duc de Chartres, né le 9 novembre 1840.

Plusieurs journaux affirment à tort que les théâtres de Paris ont fait relâche spontanément. L'ordre de faire relâche a été envoyé aux théâtres à cinq heures.

Le *Commerce* dit que la famille royale assista seule à la triste cérémonie des derniers sacrements administrés au prince par l'abbé Coquerneau. Pendant ce temps-là, les ministres et toutes les personnes que la nouvelle de cet événement avait attirées se tenaient sur la chaussée, en face de la maison où le prince rendait le dernier soupir.

Paris, le 14 juillet 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

ELECTIONS NOUVELLES.

Lot. — Figeac : M. Salgues, ancien sous-préfet, ministériel nouveau, en remplacement de M. Bessières, ministériel, qui ne se représentait pas. — Martel : M. de Saint-Priest, opposant nouveau, en remplacement de M. Dutheil, ministériel.

Il reste à connaître quatre ou cinq élections, dont celles de la Corse, qui ont commencé le 12 et qui arriveront à Paris demain.

On assure que c'est par erreur qu'on a annoncé la nomination de M. Léonce de Lavergne, ministériel, à Lombez. La nouvelle officielle de l'élection ne serait point encore parvenue à Paris.

Le parti conservateur réclame comme un des siens M. Schneider qui vient d'être nommé à Autun, au scrutin de ballottage, en concurrence avec M. de Montépin, le plus ministériel des députés ministériels. M. Schneider était porté par l'opposition, et il a dû sa nomination aux voix des légitimistes qui, après avoir voté pendant deux jours pour M. Guizon, se sont, au dernier jour, réunis à l'opposition de gauche.

M. Emile de Girardin, dont la double nomination par les collèges de Bourgneuf et de Castel-Sarrasin suggère de tristes réflexions sur notre système électoral, n'a dû son élection à Castel-

le *Siccle* rencontre sur le pont de Friel M^{me} Montgolfier, veuve de l'inventeur des aérostats ; elle avait 107 ans, elle marchait à pied de l'allure la plus preste et la plus vive.

Nous userions mainte plume de fer à relater tout ce que les carrés de papier de Paris et de province offrent en ce genre à leurs lecteurs ; mais nous croyons faire plaisir aux amis des recherches statistiques en leur apprenant que de 1824 à 1837 il est mort en France 2,124 centenaires. C'est le chiffre que donne le relevé des états du bureau des longitudes. C'est en 1830 qu'il s'en est présenté le moins (111) ; c'est en 1833 qu'on en a trouvé le plus (176). Tous les départements en ont eu, un seul excepté (Loir-et-Cher) ; Vaucluse, Seine-et-Marne, Loiret n'en ont fourni que deux chacun ; la Seine en a donné 27, tandis que l'Aude en a présenté 38 dont 22 dans une seule année (1829). Un groupe de quelques départements méridionaux paraît jouir, à cet égard, d'une prééminence marquée ; durant les quatorze ans ci-dessus indiqués, il est mort 151 centenaires dans la Dordogne, 127 dans les Basses-Pyrénées, 109 dans la Gironde, 92 dans le Lot-et-Garonne. Le Tarn-et-Garonne en enregistra à lui tout seul 30 dans la seule année de 1833, mais il descendit à 14 en 1835, et il flotta de 6 à 4 le reste du temps.

Bref, on trouve, une province portant l'autre, un centenaire sur 5,528 morts et sur 222,125 habitants.

M. Lejoncourt a dédié son livre au doyen des Français, à M. Noël des Quersonnières, ancien commissaire des guerres.

En résumé, et après avoir lu le curieux volume que nous venons d'analyser, voici l'impression qui nous en reste.

Nous ne prétendons pas, comme la comtesse Desmond, comme le laboureur Drackemberg, comme le bénédictin dom Clérambault, comme les mendians Switz et Consitt, pousser notre carrière jusqu'à 140, 146, 148 et 149 ans ; c'est un peu long, et à ce moment l'existence commence à perdre de son charme. Sitôt que nous aurons l'âge du marchand de moutons Bayles, de l'Autrichien Damberger, du magistrat hongrois Somlady, du montagnard écossais Mac Culloch, c'est-à-dire 125 à 130 ou 135 ans, nous nous comptons mourir le plus tôt que nous pourrions, et nous nous alors nous comptions mourir le plus tard que nous pourrions, pour voir le dénouement de quelque crise politique, que l'on est excusable de vouloir prolonger sa carrière jusqu'à 170 ou 180 ans.

G. B.
(*Courrier de Strasbourg.*)

de faire une enquête sur la misère et la détresse qui existent dans le royaume-uni. A la chambre des lords, ce sujet a été éloquentement traité par lord Brougham : il a employé toutes les ressources de son talent à retracer aux yeux des nobles lords la misère affreuse qui règne en Angleterre et particulièrement dans les villes manufacturières. Eh bien ! le croirait-on ? sur une assemblée de 459 législateurs, 60 seulement ont voté qu'il y avait lieu de rechercher les moyens de mettre un terme aux souffrances d'un peuple qui meurt de faim. Honte, cent fois honte à ces 399 qui n'ont pas seulement été émus par l'appel de lord Brougham ! Il paraît que les souffrances qu'ils ne ressentent pas ne les affectent guère. Que Dieu donc vienne au secours de ce peuple abandonné, car il ne doit plus espérer de la sagesse et de l'humanité de la chambre des lords.

— On avait répandu le bruit que la reine d'Angleterre avait été, pour ainsi dire, faite prisonnière par son peuple dans une de ses promenades. Les journaux anglais d'aujourd'hui ne font aucune mention de cet événement.

— Par l'England, arrivé à Liverpool, nous avons des nouvelles de New-York du 21 juin, c'est-à-dire cinq jours plus récentes que les dernières. On ne connaissait pas encore le résultat de la mission de lord Ashburton. Le bill pour le tarif temporaire avait été lu une troisième fois dans le sénat ; mais on croyait généralement que le président Tyler y mettrait son veto.

Une grande frégate française, ayant à bord 100 élèves marins, a fait voile le 20 avril de Valparaiso pour le Callao ; elle a été ralliée par plusieurs autres bâtiments français pourvus de matériaux pour l'établissement d'une nouvelle colonie dans l'Océan Pacifique. On présume que la Nouvelle-Zélande est le lieu de leur destination ; mais le secret le plus strict a été gardé sur ce point.

ESPAGNE.

Dans la séance du 6 juillet, M. Sanchez Silva a interpellé le cabinet au

sujet du traité commercial qui a été conclu entre l'Angleterre et le Portugal. L'honorable membre a témoigné le désir de connaître si le gouvernement avait reçu de ses agents quelques éclaircissements sur cette affaire si importante, et si des représentations de nature à neutraliser les fâcheux effets de ce traité avaient été faites par le cabinet espagnol pour la partie qui concerne le commerce et l'industrie nationale. M. Sanchez Silva a, en outre, demandé s'il était vrai que l'Angleterre eût fait des ouvertures au gouvernement espagnol pour obtenir un acte d'accusation contre tout cabinet qui oserait souscrire à des propositions aussi désastreuses.

Après ces deux questions, M. Sanchez a réclamé l'exécution de l'art. 2 de la loi sur les tarifs.

M. le comte d'Almodovar, président du conseil, a répondu qu'il était imprudent de s'immiscer dans les actes d'un gouvernement étranger, que, du reste, la nouvelle du traité en question ne lui était parvenue que par la voie des journaux, et qu'il ignorait complètement si elle était ou non fondée. M. le ministre a ajouté qu'il était disposé à faire des arrangements commerciaux avec toutes les nations, quelque éloignées qu'elles fussent ; que plusieurs d'entre elles en avaient recherché, mais qu'il ne conclurait rien qui ne fût dans l'intérêt du pays. D'après lui, l'Angleterre n'aurait rien demandé et par conséquent rien obtenu.

ITALIE.

On écrit de Trieste, le 1^{er} juillet :

« L'archiduc Frédéric partira aujourd'hui de Pirano, à bord de la belle frégate la Bellone dont il est commandant, pour commencer son voyage qui durera huit mois. Le prince se rend d'abord en Portugal, puis en Angleterre et en Hollande, et de là ira visiter Rio-Janeiro. La Bellone, qui mériterait plutôt la dénomination de vaisseau de ligne que de frégate, est le plus grand bâtiment de la marine de guerre autrichienne. Elle a été construite dans l'arsenal de Venise et transportée à Pirano pour y être

équipée au complet. Elle a 52 canons, 300 soldats et 20 officiers. »
(Gazette d'Augsbourg.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Je vous prie, monsieur, d'avoir la bonté d'insérer l'article suivant dans votre estimable journal :

« Plusieurs personnes venues depuis quelques jours de Lyon aux eaux d'Allevard m'ont assuré que le bruit courait à Lyon que j'étais remplacé dans mes fonctions d'inspecteur de l'établissement thermal d'Allevard. Je fondement.

» Allevard, 15 juillet 1842.

CHATAING. »

SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

Tous les soirs, à huit heures,

Représentation des chiens et des singes savants et comédiens.

TOURS GYMNASTIQUES DE G. SUHR FILS.

MICROSCOPE A GAZ OXI-HYDROGENE.

POLYORAMA OU POINT DE VUE PROTÉE.

NOTA. — On donne des représentations particulières aux collèges et aux pensions en réduisant le prix.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Etude de Me Pierre-Paul Brunier, avoué, quai Humbert, 12.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

D'UN FONDS DE MARCHAND D'ORNEMENTS D'EGLISE,

SITUÉ A LYON, PLACE MONTAZET, 1.

La vente de ce fonds aura lieu en bloc le lundi dix-huit juillet 1842, à dix heures du matin, aux enchères,

En l'étude et par le ministère de Me Duguey, notaire, demeurant à Lyon, rue du Plat, 2,

Sous les clauses insérées dans le bref de vente rédigé à cet effet.

S'adresser, pour plus amples renseignements, soit à Me Duguey, notaire, soit à Me Brunier, avoué, en leur étude respective. (3325)

Etude de Me Couvert, avoué à Lyon, quai de l'Archevêché, 30.

VENTE EN BLOC

DU FONDS

DE RESTAURANT

(7683) SITUÉ A LYON, GALERIE DE L'HÔTEL-DIEU,

Appartenant aux sieurs Téoule et Pache.

Devant Me Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1.

Cet Hôtel est toujours ouvert au public.

ADJUDICATION LE VINGT-HUIT JUILLET 1842.

Cette vente aura lieu à la requête de M. Clapissou, entrepreneur et marchand de vin, domicilié à Serin, faubourg de la Croix-Rousse :

Au préjudice des sieurs Téoule et Pache, restaurateurs, demeurant à Lyon, galerie de l'Hôtel-Dieu ;

En suite et en vertu : 1^o d'un procès-verbal de saisie de Fauché, huissier, en date du vingt-trois mai mil huit cent quarante-deux, enregistré, et d'un procès-verbal de récolement du même huissier, en date des trente et trente-un du même mois de mai ; 2^o d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Lyon le onze juin même année ;

Devant Me Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1, commis à cet effet par ledit tribunal.

Le fonds de restaurant, qui sera vendu, comprend l'achalandage, la subrogation au bail, et tous les objets désignés aux procès-verbaux de saisie et de récolement, consistant notamment en fourneaux, batterie de cuisine, vaisselle de porcelaine, verres en cristal, serviettes, nappes, tables, comptoirs, bureaux, chaises, lits, matelas, draps de lit, glaces de différentes dimensions, pendules, services d'argenterie et vins de toutes les qualités, etc.

L'adjudication, qui avait été fixée au quatorze juillet 1842, a été, par acte dudit jour, renvoyée au vingt-huit du même mois.

En conséquence, l'adjudication en sera tranchée au profit du plus offrant et dernier enchérissable, à la chaux des enchères, devant Me Laforest, notaire, en son étude, à Lyon, rue des Marronniers, 1, le vingt-huit juillet 1842, à onze heures du matin.

S'adresser, avant l'adjudication, à Me Laforest, notaire, dépositaire du cahier des charges et de toutes les pièces ; Et à Me Couvert, avoué à Lyon, quai de l'Archevêché, 30.

Etude de Me Engler, huissier à Lyon, rue Saint-Jean, 8.

Troisième publication voulue par l'article 620 du code de procédure civile.

Le jeudi vingt-un juillet courant, à neuf heures du matin, dans la propriété du sieur Chanet, sise à Lyon, rue des Pierres-Plantées, il sera, au préjudice du sieur Porte, mécanicien, demeurant audit lieu, procédé à la vente judiciaire d'un bâtiment construit en maçonnerie et pisé, et d'un vaste atelier de mécanicien pour la fabrique d'étoffes de soie qui s'y trouve établi ; cet atelier se compose d'une machine à vapeur à haute pression, de la force de trois chevaux, faisant mouvoir une scie à placage de bois et deux perçages de planches d'arcades, de quatre établis de mécanicien, de tours, outils, et d'une assez grande quantité de bois préparé pour mécanisme.

S'il ne se trouvait pas d'enchérissable pour le tout, il pourrait être fait plusieurs lots. (1513)

A vendre volontairement.

BEAU FONDS DE CAFÉ sur une des belles places de Lyon, ayant un bon travail et un long bail. — Prix modéré. S'adresser à M. Colonge, marchand de vins, à l'Entrepôt-Général, à Perrache, et à M. Berger, écrivain, à Rive-de-Gier. (863)

A vendre.

UN PETIT CHAR DE COTÉ, léger, avec un cheval. S'adresser quai d'Orléans, n. 29. (876)

A louer.

MAGASIN ET CAFE, port Saint-Clair, n. 20. S'adresser au Cabinet de Lecture. (869)

ETUDE DE Me DUGUEY, NOTAIRE, RUE DU PLAT, 2, MAISON DU PALAIS-ROYAL.

Le mardi 19 juillet 1842, à midi, en la chambre des criées des notaires de la ville de Lyon, y située quai Saint-Antoine, n. 31, il sera procédé à la

VENTE AUX ENCHÈRES,

par suite d'autorisation judiciaire,

D'UNE PROPRIÉTÉ

dépendant

De la succession de M^{me} veuve Drogat de la Condaminie, née Catherine Patailler.

AU PARDESSUS LA MISE A PRIX DE 25,000 FRANCS FIXÉE PAR JUGEMENT.

La propriété à vendre est située à Collonges, à mi-coteau, et dans une position des plus agréables et des plus pittoresques. De la terrasse, ornée d'une magnifique salle de maronniers, on jouit d'un point de vue ravissant.

Les voies de communication sont fréquentes et faciles. S'adresser à l'étude de Me Duguey, notaire, pour prendre connaissance du cahier des charges.

On peut visiter la propriété tous les jours (le samedi excepté), depuis dix heures du matin jusqu'à huit heures du soir. (4599)

ETUDE DE Me MASSON, NOTAIRE A CHALON-SUR-SAONE.

A VENDRE.

Le lundi 22 août 1842, à Maizières, commune de Saint-Loup-de-la-Salle, canton de Verdun-sur-Saône (Saône-et-Loire), route de poste,

LA PROPRIÉTÉ

DE MAIZIÈRES

et ses dépendances.

PREMIER LOT.

Ce lot pourra être divisé comme il suit : le grand clos de Maizières, fermé de murs, traversé par la rivière la Dheune, comprenant une belle maison de maître, bâtiments de ferme, une huilerie et un moulin à blé mus par la rivière ; vignes, luzernières, terres en labour plantées de mûriers, jardins, charmes, vivier, contenant 9 hectares 72 ares 60 centiares.

Un autre clos en vigne, jardin et mûriers, aussi fermé de murs, puits, terres à froment, excellents prés à regain, bois et étangs, ensemble 132 hectares 29 ares 95 centiares.

DEUXIÈME LOT.

Les moulins de Saint-Loup-sur-la Dheune, à cinq tournaux, nettoyage, bluterie à froid, terres et prés, de 21 hectares 7 ares 75 centiares.

TROISIÈME LOT.

Domaine et clos de Saint-Loup, en vigne, terre, pré et bâtiments, de 2 hectares 82 ares 80 centiares.

QUATRIÈME LOT.

Domaine de Géanges, en bâtiments, vignes, terres et prés, de 19 hectares 48 ares 45 centiares.

La propriété de Maizières, qui offre dans son état actuel un bon placement, peut être utilisée avec avantage pour une grande entreprise agricole ou industrielle.

S'adresser au sieur Ulmet, régisseur, à Maizières ; audit Me Masson, notaire à Chalon-sur-Saône, dépositaire des baux et plans, et à Me Victor Coste et Thiaffait, notaires à Lyon. (822)



Service spécial pour le Transport des Voyageurs

ENTRE

LYON ET VALENCE,

Par les Bateaux

L'AIGLE ET LE CYGNE,

ABORDANT, A LA MONTÉE ET A LA DESCENTE,

DANS LES PORTS DE

VIENNE, CONDRIEU, SERRIÈRES, ANDANCE, SAINT-VALIER ET TOURNON.

Départs tous les jours :

De LYON, port de la Charité, à onze heures du matin ;

De VALENCE, à trois heures du matin.

Bureaux de la Compagnie : place de la Charité, 12. (6683)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères ; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie ; le taux est fixé selon l'âge du rentier ; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans ; de 9 fr. 15 c. à 59 ans ; de 10 fr. à 63 ans ; de 11 fr. à 67 ans ; de 12 fr. à 71 ans ; de 13 fr. à 75 ans ; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819 ; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations. Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n. 1.

(6847)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales, rentrées, Affections rachitiques, rhumatismes, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7384)

MALADIES SECRÈTES. SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acretés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mourlet fils, épicerie, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicerie, rue Royale, 4. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7138)

Brevet d'Invention.

Le sieur BAIL, de Dardilly, renommé par ses presses à sphéroïde, qui économisent beaucoup de temps et de bras, vient de transporter ses ateliers à Vaise, route de Bourgogne, en face de l'hôtel de la Duchère. Il fait des treuils, des clés à engrenage et d'autres pièces mécaniques. (864)

15 francs.

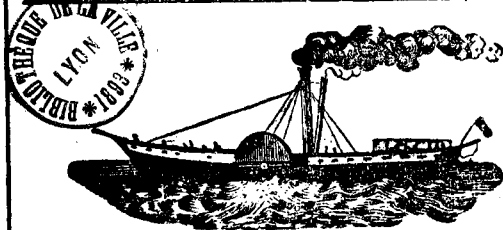
GUÉRISON RADICALE, sans copahu ni mercure, des maladies VÉNÉRIENNES, simples, nouvelles ou anciennes.

TRAITEMENT VÉGÉTAL

des dartres, pertes blanches, gales, teignes, dépôts de lait, scrofules, goitres, vieilles plaies, rhumatismes, goutte, et de toutes les maladies qui émanent de la corruption des humeurs ou d'un vice dans le sang. Ce traitement est approuvé par MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Lyon et par un grand nombre d'autres médecins.

CABINET DE CONSULTATIONS GRATUITES de dix heures à quatre ; les dimanches et fêtes, jusqu'à deux heures.

PLACE DES CELESTINS, 3, allée de traverse ; rue d'Amboise, 41. (7218)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO, beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception.

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

BAINS RUSSES.

Le propriétaire des Bains de la rue Saint-Etienne, près l'église Saint-Jean, vient de joindre à son établissement des Bains russes et orientaux, Bains et douches de vapeur.

Le service des bains est fait par le sieur BERT, précédemment aux Bains de la rue de l'Arsenal. (5601)

MALADIES SECRÈTES

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Outre les écoulements blennorrhagiques et les fleurs blanches, le docteur THIVAUD traite avec succès les maladies syphilitiques et dartreuses. Vingt années d'expérience, plus de dix mille guérisons opérées la plupart sur des malades déclarés incurables, garantissent l'efficacité du traitement.

S'adresser en personne ou par correspondance à son domicile, rue des Grenadiers, n. 14. (Les lettres non affranchies sont refusées.)

Dépôt à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n. 12, près la place Lavie. (7180)

AVIS MÉDICAL IMPORTANT.

De tous les dépuratifs préconisés en France, le Sirop composé de Salsepareille, dit de Cuisine, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuse commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacons de 5 francs et de 3 francs, avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n. 30, à Lyon. (7710)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c. Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, place des Terreaux. (8904—6063)